
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Olivier en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-03-04

Objet :
Indemnités de
fonction
des élus

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurent, COURIER Thierry

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
16/03/2026

Excusés :

Date d'affichage
24/03/2026

Absent :

Nombre de
Conseillers

Vu la loi 2025-1249 du 22/12/25 portant création d'un statut de l'élu local ;

- En exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 29

Vu l'article L. 2123-23 du CGCT fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire ;

Vu l'article L. 2123-24 du CGCT fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire ;

Vu l'article L. 2123-24-1 du CGCT et notamment son point III concernant l'indemnité pouvant être attribuée aux conseillers municipaux délégataires d'une délégation de fonctions ;

Vu l'article L. 2123-20-1 du CGCT ;

Vu le PV d'instauration du Maire et des Adjoints du 20/03/26 ;

Vu les arrêtés de délégation du 20/03/26 précisant les missions et les délégations de chaque Adjoint, et la délégation de 2 conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délégations de fonctions dont sont titulaires 7 adjoints :

-Premier Adjoint au Maire : DUTOIT Jean Michel, délégué aux finances, budget, insertion, prospectives et emploi.

-Deuxième Adjointe au Maire : PLANCQ Carmen, déléguée aux logements, cohésion et mixité sociale, habitat insalubre, politique de l'habitat, relations bailleurs sociaux, CCAS, gestion des locatifs, cimetière.

-Troisième Adjointe au Maire : LAMBRAY Cécile, déléguée aux Politique pour la famille (RPE et REAAP), formes d'accueil de petite l'enfance, restaurant scolaire, lutte contre l'illettrisme, relations « parents d'élèves /enseignants ».

-Quatrième Adjoint au Maire : EQUINE Philippe, délégué à la politique culturelle, communication, fêtes et cérémonies, gestion des salles culturelles et de la salle des fêtes, relation avec les artisans/commerçants.

-Cinquième Adjointe au Maire : CARY Thérèse, déléguée à la politique des aînés, isolement et dépendance, intergénérationnel, handicap et accessibilité.

-Sixième Adjoint au Maire : BALZANO Sylvain, délégué au cadre de vie et environnement, rencontre des quartiers.

-Septième Adjointe au Maire : DUMOULIN Audrey, déléguée au Conseil Municipal des Enfants, Conseil Municipal des Jeunes, collège, formes d'accueil et prévention préados et ados, sport et gestion des salles sportives.

Monsieur le Maire nomme ensuite 2 conseillers municipaux délégués :

-En lien avec M EQUINE Philippe, Madame JONVILLE Régine est nommée conseillère déléguée en charge de la médiathèque.

-En lien avec Monsieur BALZANO Sylvain, Monsieur COMPERNOLLE Guillaume, conseiller délégué en charge des rencontres de quartier.

Monsieur le Maire précise enfin prendre personnellement en charge les thématiques suivantes : foncier non bâti, gestion du patrimoine privé et public, réseau, énergie et éclairage, voirie, gestion des rétrocessions de voirie, ruralité, espaces publics, état civil, élections et pouvoirs de police, correspondance « sécurité civile et défense ».

Indemnités de fonction des élus :

Monsieur le Maire explique que des indemnités de fonction peuvent être accordées au Maire, aux Adjoints ainsi qu'aux Conseillers Municipaux disposant de délégation dans le cas où tous les Adjoints disposent d'une délégation, leur indemnité étant alors prélevée sur l'enveloppe « Maire et Adjoints ». Les Adjoints doivent obligatoirement avoir une délégation pour percevoir une indemnité de fonction. Ces indemnités sont fixées par le conseil municipal et sont basées en pourcentage de l'indice brut 1027, soit l'indice terminal de la fonction publique.

Ces indemnités dépendent de la population de la commune. Ainsi, disposant d'une population légale s'établissant au 01/01/24 à 7 829 habitants, la ville de Wavrin se situe dans la catégorie des communes comprenant 3 500 et 9 999 habitants.

Le taux maximal autorisé exprimé en pourcentage de l'indice brut 1027 s'établit comme suit :

- Maire : 58.3%
- Adjoints : 23.32%
- Conseillers disposant de délégation : 6%
- Pour un plafond total : 221.54%

Le montant total des indemnités effectivement votées par le conseil municipal ne doit pas excéder le montant total de l'enveloppe globale autorisée. Cette enveloppe globale autorisée est déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Maire et l'indemnité maximale autorisée par Adjoint multipliée par le nombre d'Adjoints ayant reçu une délégation.

Il est proposé la déclinaison des indemnités suivantes :

- Maire : 53,75%
- Adjoints : 22,25%
- Conseillers disposant de délégation : 6%
- Soit un total de 221.50%

Le conseil municipal vote à la majorité le montant des indemnités de fonction versées aux élus sur le mandat 2026-2032.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice.

Abstention : SELOSSE Laurence, COURIER Thierry.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Le Maire,

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme

Le Maire,

BLONDEAU.



Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Conseil municipal de la commune de WAVRIN
Annexe à la délibération n° 2026-03-04 du 20 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-20-1 ;

Population totale : 7 829

Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

• **Maire**

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros) Indice brut 1027 Indice majoré 835
Alain BLONDEAU	53.75 %	2 209.41 €

• **Adjoints :**

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros)
1 ^{er} adjoint-DUTOIT Jean-Michel	22.25 %	914.59 €
2 ^e adjoint-PLANCQ Carmen	22.25 %	914.59 €
3 ^e adjoint-LAMBRAY Cécile	22.25 %	914.59 €
4 ^e adjoint-EQUINE Philippe	22.25 %	914.59 €
5 ^e adjoint-CARY Thérèse	22.25 %	914.59 €
6 ^e adjoint-BALZANO Sylvain	22.25 %	914.59 €
7 ^e adjoint-DUMOULIN Audrey	22.25 %	914.59 €

• **Conseillers municipaux délégués :**

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros)
Mme JONVILLE Régine	6 %	246.63 €
M. COMPERNOLLE Guillaume	6 %	246.63 €

Montant total des indemnités allouées : 9 104.85 €.

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : 9 106.48 €.

Fait à Wavrin, le 20/03/2026

Le Maire,

Alain BLONDEAU

